



COMMISSION EUROPEENNE

*Bruxelles, 29.5.2015
C(2015) 3604 final*

Monsieur le Président,

La Commission remercie le Sénat pour son Avis concernant le Programme de travail de la Commission pour 2015 {COM(2014) 910 final}.

La Commission se réjouit que le Sénat partage l'approche énoncée dans le programme de travail de concentrer l'action de la Commission sur un nombre limité de dossiers prioritaires ainsi que d'examiner toutes les propositions législatives en cours de négociation à la lumière du principe de discontinuité politique.

Les trois chantiers prioritaires identifiés par le Sénat – l'énergie, le numérique et la lutte contre le terrorisme – correspondent aux orientations politiques de la Commission.

Celle-ci a d'ailleurs adopté le 25 février 2015 un paquet sur l'Union énergétique qui comprend un cadre stratégique assorti d'un plan d'action, une communication sur l'interconnexion électrique et une communication exposant la vision européenne sur un accord mondial sur le climat. Tout comme le Sénat, la Commission pense que le renforcement des interconnexions en Europe doit être une priorité pour l'Union Européenne. La présence du Président Juncker au Sommet franco-espagnol-portugais qui s'est déroulé le 4 mars à Madrid a souligné l'importance que la Commission porte à ce dossier. Nous sommes aussi d'accord avec le Sénat concernant le besoin d'une meilleure coordination des politiques d'énergie en Europe. En ce qui concerne la mise en place d'un régulateur européen, la Commission a proposé dans la stratégie sur l'Union énergétique une revue du 3ème paquet d'énergie, y inclus une revue de fonctionnement de l'agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER). En temps voulu, la Commission prendra sa décision concernant le futur de cette l'agence et l'extension possible de son mandat au vu de l'évolution du marché de l'énergie.

La présentation d'un agenda européen en matière de sécurité est prévue pour le mois d'avril. La Commission a également réagi rapidement aux évènements tragiques de Paris et de

*M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

Copenhague, notamment en contribuant à l'accélération des travaux interinstitutionnels visant à l'adoption d'une base de données européenne des dossiers de réservation des passagers (PNR) des transports aériens, ainsi qu'au développement de mesures concrètes pour améliorer les contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen. La Commission espère que les discussions concernant la création d'un Parquet européen vont s'accélérer. Un élargissement de ses compétences à la criminalité grave transfrontalière ne semble néanmoins pas être une orientation privilégiée par les Etats membres dans le cadre des débats en cours. La Commission est du même avis que le Sénat concernant la nécessité de donner à l'agence Europol les moyens d'opérer de la manière la plus efficace possible. Néanmoins, ceci doit également tenir compte des budgets alloués au domaine de la sécurité intérieure dans le cadre des perspectives financières. Enfin, la Commission est également d'avis qu'il faut renforcer la lutte contre l'incitation à la violence terroriste, notamment sur Internet. Cet aspect-là, entre autres, sera développé dans l'agenda européen en matière de sécurité.

Suite à la présentation par la Commission de sa proposition de règlement sur le fonds européen d'investissements stratégiques le 13 janvier 2015, et à l'approbation par le Conseil de sa position de négociation sur celle-ci le 10 mars 2015, le plan d'investissement devrait être opérationnel le plus rapidement possible, ce qui facilitera également la mise en œuvre des projets dans les domaines de l'énergie et du numérique. La stratégie pour un marché unique numérique est prévue pour le mois de mai 2015.

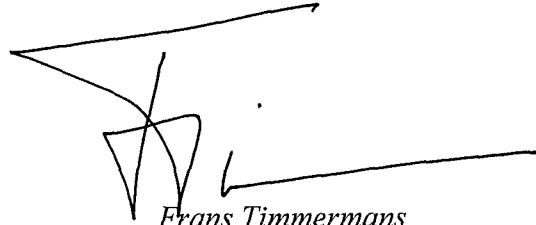
La Commission a également confirmé le 25 février 2015 le retrait de 73 propositions législatives comme annoncé dans son programme de travail, certaines d'entre elles ayant suscité des réserves de la part du Sénat lors de leur présentation. La Commission prend note de l'intérêt du Sénat sur la modification future de la proposition de règlement concernant l'accès des pays tiers aux marchés publics de l'Union et l'accès de l'Union aux marchés publics des pays tiers.

En qui concerne la directive sur le détachement des travailleurs, la Commission est en train d'examiner les questions y afférant et partage pleinement l'avis du Sénat sur l'importance de la bonne transposition et application par tous les Etats membres de la directive 'exécution'.

Enfin, concernant la mise en œuvre d'un droit d'initiative des parlements nationaux, la Commission est toujours prête à discuter des suggestions constructives des parlements nationaux si ceux-ci estiment que l'Union pourrait répondre aux préoccupations des citoyens par des actions dans des domaines politiques spécifiques. La Commission estime que plutôt que de se lancer dans des discussions sur de nouvelles procédures ou des nouveaux arrangements interinstitutionnels non prévus par le traité, il convient de trouver des solutions plus pragmatiques et immédiates. Si les parlements nationaux souhaitent soumettre de nouvelles idées à la Commission, cela peut être fait lors des réunions interparlementaires ou par des contacts directs entre la Commission et les parlements nationaux dans le cadre du dialogue politique.

La Commission espère que ces éléments répondront aux points soulevés par le Sénat et se réjouit, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

*Frans Timmermans
Premier Vice-Président*